

ID: 015-211501200-20230630-DELB20230630_18-DE

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 23 juin 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents:

Edwige ZANCHI Cyrille ROLLIN Raymonde THESSANDIER Jean Jacques VAISSIER Béatrice CARTAYRADE Olivier PRAT Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Geneviève RONGERE Jacques SERRAT Gille FRUTIERE Sabine RIVET Sylvie FENIES Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Audrey LAFARGE

Andrée BROUSSE Mireille LEOTY Gérard VIOLLE Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés:

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN, Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT, Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER, Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Olivier PRAT, Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE, Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusé:

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Changement de dénomination de la Place de La Poste

Madame le Maire propose suite aux travaux d'aménagement de la Place de La Poste de la renommer Rosa et Auguste Bonheur, artistes peintres du XIXème siècle.

Le Conseil Municipal.

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Vu le plan annexé,

Après en avoir délibéré avec cinq abstentions [André BROUSSE, Mireille LEOTY, Gérard VIOLLE (pouvoir de Alain DELASSAT), Stéphanie SERIEIX] et 22 voix pour (dont le pouvoir de Jacqueline Borne),

Vote	Pour	Abstention	Contre
	22	5	0

DECIDE de renommer « Place Rosa et Auguste Bonheur» la Place de La Poste, conformément au plan annexé à la présente :

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 30 juin 2023

Maire,

wige ZANCHI

La Secrétaire de séance.

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr:

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

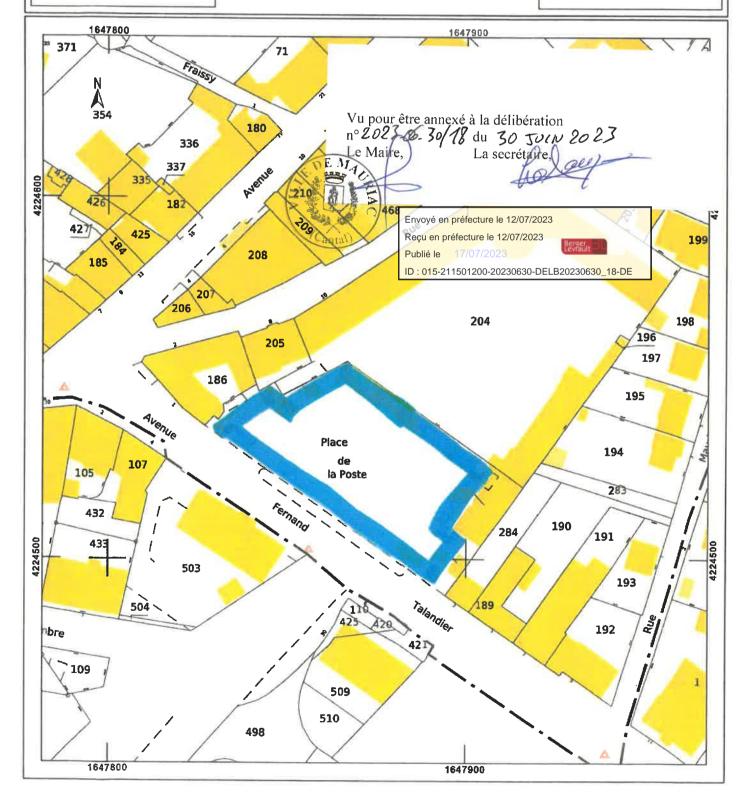
Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID: 015-211501200-20230630-DELB20230630_18-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : Le plan visualisé sur cet extrait est géré CANTAL par le centre des impôts foncier suivant : **AURILLAC** EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune: 3 Place des Carmes 15012 MAURIAC 15012 AURILLAC CEDEX tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77 cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr Section : AC Place Rosa de Auguste Bonheur Feuille: 000 AC 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition: 28/08/2023 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection: RGF93CC45 ©2022 Direction Générale des Finances **Publiques**



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le



ID: 015-211501200-20230630-DELB20230630_18-DE